

Pourquoi LACORDAIRE est-il venu à SOREZE

Excellences, Monsieur le Préfet, mes Très Révérends Pères,
Mesdames, Messieurs, mes chers enfants,

Vous connaissez l'anecdote de ce Doge de Venise faisant une visite protocolaire à Louis XIV, et devant les fastes de la Cour, répondant à qui lui demandait ce qui l'étonnait le plus à Versailles : « C'est de m'y voir ».

Je suis sûr que nul d'entre vous ne rétorquerait la même réplique, car vous ne vous étonnez nullement de vous trouver dans cette abbaye vieille de douze siècles et demi ; dans cette Ecole qui dure depuis deux-cents ans ininterrompus et qui partage, avec quelques solides institutions nationales, je veux dire les impôts et les prisons, la gloire d'une permanence qui a su résister à tous les assauts, même à celui de la Révolution.

Cependant, une interrogation se pose : pourquoi en ce jour une assistance aussi nombreuse et brillante, pourquoi tant d'amis de l'Ecole tant de têtes chenues et jeunes frimousses ? La répartie fuserait de toutes parts si j'osais pour de vrai vous adresser pareille demande : nous sommes réunis pour ouvrir ensemble, de la façon la plus solennelle, l'Année Centenaire de la mort du Père Lacordaire. Il y a quatre-vingt-dix-neuf ans, à quelques heures près, décédait le grand religieux, à pareil jour, dans l'humble cellule aux murs blancs et nus que vous connaissez bien. Et l'an prochain, au milieu d'un pareil automne, à Notre-Dame, la voix d'un de ses fils, le T.R.P. Carré, revêtu de ce même habit, continuant le grand enseignement doctrinal inauguré il y a cinq quarts de siècles, s'élèvera, sous les mêmes voûtes vénérables, pour magnifier la personne et l'œuvre du champion de la liberté et de la parole et de l'éducation religieuses.

Mais pourquoi, demanderez-vous justement, cet athlète de l'apostolat est-il venu mourir ici ? Quelles raisons avait-il de délaisser le brillant théâtre où, pendant treize stations d'Avent et de Carême, il avait tenu suspendues les foules à ses lèvres d'or ? Quelles circonstances ont fait du flamboyant orateur l'humble maître d'école comme il se plaisait à se nommer lui-même ? Pourquoi cette rupture entre sa vie de lutte au grand soleil de Paris, et cet ensevelissement dans une petite bourgade, au fond d'une école, célèbre sans doute, mais dont la gloire semble bien minime auprès du retentissant éclat que prenait sa figure dans les batailles du journalisme et de la politique, ou les lumineux exposés d'une apologétique et d'une morale s'élevant contre le triomphant voltairianisme d'alors.

Faut-il laisser cette question sans réponse, et se retirer derrière un aveu d'impuissance ! Se contenter de laisser tomber les bras de découragement et de dire : « On ne sait pas ce qu'est venu faire Lacordaire à Sorèze » ? Y a-t-il un geste inexplicable, une désertion sans excuse, un indéfendable abandon ?

Eh ! bien, non ! Dans la lumineuse traînée qu'a laissée derrière lui cet astre incomparable, il n'y a pas de zones d'ombres autres que celles que, dans toute histoire, produit l'absence de documents. Or sur ce point, ils abondent, et il est facile d'en dégager la constante d'une existence tout entière passionnément vouée à l'amour de la jeunesse.

Pour montrer cet esprit toujours tendu vers l'apostolat des jeunes, il n'est que de résumer à larges traits la vie du Père, et de se rendre compte que, depuis les années de sa jeunesse, Lacordaire a toujours pensé à consacrer sa personne et une portion de ses disciples à l'œuvre de l'éducation religieuse. Du même coup, sera montrée l'action de la Providence, mettant en œuvre toutes ses ressources pour arriver à ses fins.

Elevé par une mère d'un catholicisme fervent mais sévère, Henri Lacordaire, à dix ans pensionnaire au lycée de Dijon, perdit tout à fait la foi, avec la pureté, vers treize ans, après sa première communion. Cette déchéance s'explique par les conditions régnant alors dans les lycées et collèges de l'Etat. Malgré le zèle des aumôniers, dont le rôle se bornait presque à dire la messe et à faire quelques instructions, l'influence des maîtres, la plupart déistes, un bon nombre athées, parfois militants, et le respect humain des garçons – sans compter, hélas, la corruption organisée des mœurs – dit Lacordaire, éloignèrent d'une religion purement extérieure son âme pourtant vouée aux plus nobles sentiments. Dans sa famille, sauf sa mère, donc l'âme lumineuse ne peut plus lancer sur son âme ces rayons de soleil, dont il gardait le nostalgique souvenir, ses oncles et son demi-frère Antoine, professent le mépris des dogmes et de la morale catholique. Leur emboitant le pas, Henri, à dix-huit ans, lance des blasphèmes contre l'Incarnation, la Rédemption et l'Eucharistie. A vingt ans, malgré sa liaison avec Foisset, Lorain, Ladey et quelques autres jeunes catholiques sincères de la Faculté de Droit, il professe un déisme à la façon du Vicaire savoyard, et ne cache pas sa conviction que « La France ne sera bien que quand elle sera protestante ».

Mais déjà ses amis infléchirent sa pensée dans un sens non encore avoué mais dont la direction le mènera bientôt à l'esprit chrétien et en même temps au séminaire. Il admirait chez ces jeunes gens et l'éducation religieuse, dont il sentait en soi le manque, et les maîtres chrétiens qui les avaient formés et auxquels ses amis témoignaient en toute occasion leur reconnaissance ; et il regrettait (encore

confusément) de n'avoir point connu cette chance d'une formation chrétienne et pure.

Le 8 septembre 1826, après deux ans et plus de séminaire, il retrouvait par correspondance un de ses anciens maîtres, à peine plus âgé que lui, qui avait distingué entre tous le jeune garçon du sixième, et qui, pendant trois années jusqu'à ses quinze ans, s'occupa de lui avec sollicitude, et, le prenant chez lui, le formait à la littérature, lui faisait lire les beaux textes du classicisme, et, bien que non chrétien, savait maintenir en lui le goût de la netteté intellectuelle et morale. Ce jour donc, il lui écrivait une splendide lettre, dont je me permets de vous citer un extrait :

« J'ai réfléchi souvent à l'éducation que j'avais reçue, à cette dégradation morale où nous plongea la tyrannie des jeunes gens plus âgés que tels autres, la corruption des moeurs, l'amour du désordre, le peu d'estime des maîtres, l'absence et la haine de la religion, la faiblesse des classes de philosophie et de tout ce qui se rattache aux sciences morales, et je me suis demandé comment il pouvait sortir de ce gouffre des âmes qui ne fussent pas perdues jusqu'à la moelle des os et où ne fut pas éteinte l'espérance du bien. J'ai depuis rencontré des jeunes gens élevés par ces hommes tant haïs qu'on appelle Jésuites, et au respect profond qu'ils portaient à leurs anciens instituteurs, à l'amour qu'ils avaient conservé pour le lieu de leur éducation, au charme de leurs souvenirs, j'ai compris que la religion seule rendait la jeunesse aimable, heureuse, et donnait à l'Etat des citoyens qui eussent commencé par l'innocence pour finir par la vertu. L'autorité est la seule voie possible pour élever la jeunesse, parce que la raison est encore trop faible en elle pour lui servir de levier, et la foi chrétienne est la seule autorité assez forte pour lui donner l'amour de l'ordre, de saines habitudes, des idées juste pour la société, en attendant que la raison puisse venir sanctionner son ouvrage.

Sans doute je me suis trouvé au collège dans des temps malheureux, et je ne juge pas l'Université sur ce que j'ai vu ; je dis seulement que dans l'Université ou ailleurs, la religion doit être la base de l'éducation ».

Ne peut-on pas voir dans ces paroles l'aveu d'un regret, et le début d'un projet, encore informe, de consacrer à la formation morale et religieuse de la jeunesse les forces et le temps que lui laisserait un avenir encore incertain. Déjà il avait exprimé de semblables idées à son ami Foisset, en lui écrivant, de quatre à cinq mois plus tôt, à propos de réflexions sur les Jésuites : « Nous reconnaissons tous deux que la religion catholique est l'unique voie de salut pour les hommes et pour les peuples, et que l'affaire de ce siècle est de sauver cette religion. Et je crois qu'un seul moyen peut amener ce résultat, en mettant à part l'action divine, c'est l'éducation religieuse ». Et il continuait en reconnaissant la nécessité de ces religieux pour cette œuvre.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que, devant le peu de compréhension qu'il rencontrait chez ces Messieurs de Saint-Sulpice, « il semblait, dit l'auteur de la plus célèbre Vie de Lacordaire, qu'une volonté supérieure le poussait au désert, et,

comme il n'y avait alors d'autres religieux en France que les fils de Saint Ignace, il eut la pensée d'entrer dans cette vaillante milice, qui venait de recevoir dans ses rangs un brillant déserteur du barreau de Paris, Gustave de Ravignan ». C'est d'ailleurs devant cette menace de quitter le diocèse qu'en ce même automne l'abbé Lacordaire, qui avait demandé à son Evêque la permission d'entrer au noviciat de Montrouge, fut immédiatement promu aux Ordres Majeurs : la veille de Noël, il était sous-diacre, et prêtre le 22 septembre suivant.

On sait que, nommé chapelain de la Visitation, il recevait à la rentrée de 1828, la charge de second aumônier du collège, aujourd'hui lycée Henri IV. Il s'y confirmait vite dans l'expérience qu'il avait faite à ses dépens à Dijon, et, deux ans après, il prenait la plume pour écrire, au nom et avec l'approbation de ses huit collègues de Paris, un « Mémoire sur la position des Aumôniers de Collèges », dans lequel il soulignait avec douleur la triste impuissance de ses confrères, comme de lui, à former chacun deux chrétiens par an sur quatre cents élèves. A peine sept à huit garçons faisaient leurs Pâques – même situation d'ailleurs à Sorèze, où sur plus de trois cents enfants, six seulement communiaient, en 1822, et encore une messe très matinale demandée spécialement à leur aumônier pour éviter les moqueries de leurs compagnons – Et si il terminait son écrit, en souhaitant la liberté, ou, comme on disait alors, l'émancipation de l'enseignement, déjà souvent réclamée. « Il nous est permis de croire, disait-il en ses dernières lignes, que le Christianisme, qui a tiré tant de peuples de l'enfance, ait été privé du don d'élever les générations dans la crainte de Dieu, et que, rendu à sa liberté légitime, il ne puisse accomplir sa noble et légitime mission ».

Mais voici la Révolution de 1830. Les d'Orléans succèdent aux Bourbons et l'un des premiers gestes de Louis-Philippe est de promulguer la Charte, qui dans son dernier article, promettait qu'il serait « pourvu, dans le plus bref délai possible, à l'instruction publique et à la liberté de l'Enseignement ». Dans l'Avenir, journal de Lamennais, Lacordaire prenait fait et cause pour cette liberté et annonçait, le 3 avril 1831, qu'avant un mois il ouvrirait à Paris même une école sans autorisation, avec Montalembert et de Coux.

Inaugurée le 9 mai, fermée le 10 par le commissaire de police, cette violation d'une loi, abrogée pourtant en promesse, motive une information judiciaire, qui eut son dénouement quatre mois plus tard devant la Chambre des Pairs dont Montalembert était membre. On connaît la réponse de ce jeune prêtre de vingt-neuf ans, l'un des plus beaux morceaux de l'improvisation judiciaire : laissez m'en citer la péroration :

« Si le temps ne me manquait pas, j'aurais accordé au ministère public tout ce qu'il aurait voulu, et, supposant que nous étions coupables de la violation d'un décret

sanctionné par une peine, j'aurais tiré, de notre culpabilité même, la preuve de notre innocence. Car, nobles Pairs, il est de saintes fautes et la violation d'une loi peut être l'accomplissement d'une loi plus élevée. Dans la première cause de la liberté d'enseignement, dans cette cause célèbre où Socrate succomba, il était évidemment coupable contre les dieux, et par conséquent contre les lois de son pays. Cependant, la postérité des siècles venus depuis le Christ ont flétri ses juges et ses accusateurs ; ils n'ont absous que le coupable et le bourreau, le coupable, parce qu'il avait manqué aux lois d'Athènes pour obéir à des lois plus grandes, le bourreau, parce qu'il n'avait présenté la coupe au condamné qu'en pleurant. Et moi, nobles Pairs, je vous aurais prouvé qu'en foulant aux pieds ce décret de l'Empire j'avais bien mérité des lois de ma patrie, bien servi sa liberté, bien servi sa liberté, bien servi la cause et l'avenir de tous les peuples chrétiens. Mais le temps me ravit ma pensée ; je lui pardonne puisqu'il me laisse votre justice. C'est donc assez. Quand Socrate, dans cette première et fameuse cause de la liberté d'enseignement, était prêt à quitter ses juges, il leur dit : « Nous allons sortir, vous pour vivre, moi pour mourir ». Ce n'est pas ainsi, nobles juges, que nous nous quittons. Quel que soit votre arrêt, nous sortirons d'ici pour vivre : car la Liberté et la Religion sont immortelles, et les sentiments d'un cœur pur, que vous avez entendus de notre bouche, ne périssent pas davantage ».

Les trois prévenus, de Coux, Montalembert et Lacordaire, ne pouvaient pas ne pas être condamnés ; mais la Chambre Haute leur infligea le minimum de la peine, cent francs d'alors, environ trente mille anciens francs. Mais il est des défaites à l'envi des plus grandes victoires, et Lacordaire sortait vainqueur. Deux ans plus tard, Guizot proclamait la liberté de l'enseignement primaire ; il fallait attendre encore vingt ans pour arracher à la Seconde République la loi Falloux, qui donnait la liberté au secondaire, et la lui assure encore depuis plus d'un siècle. Nul doute qu'en cette occasion et par ce geste, Lacordaire n'ait exprimé sa pensée profonde, et son désir de sacrifier sa vie à l'éducation chrétienne de sa jeunesse.

On connaît l'enthousiasme que soulevèrent les entretiens de Stanislas, en 1834. Ils étaient destinés à la jeunesse de cette illustre Ecole, et répondaient bien à ses préoccupations de 1833 : « Peut-être me mettrai-je à travailler pour la jeunesse catholique, écrivait-il, et à leur préparer des conférences ». Mais leur succès même les détourna bien vite de leur but, et la chapelle du collège fut tellement remplie par les auditeurs qui venaient du dehors – on entrait même par les fenêtres – que les élèves n'y furent bientôt plus admis. Mais le cheminement de la pensée de l'abbé, pour être obscur et souterrain, n'en est pas moins sûr et constant. Lorsqu'après deux années de réflexions et de prières, il prit la résolution de rétablir en France l'Ordre de Saint Dominique, et qu'il eut senti, selon sa belle image, son âme tomber sous lui comme un cavalier sous son cheval, il se rendit le 26 août 1838 chez le Révérendissime Père Ange Dominique Ancarani, pour lui exposer son désir. Et le Père Général lui concéda d'emblée ce qu'il désirait, et même plus : il lui accordait des collèges, et l'exemption de l'Office public pour les religieux employés dans les

écoles. Et le 27 août, il écrivait à Dom Guéranger, restaurateur des Bénédictins, et à Madame Swetchine, sa prudente conseillère, qu'on l'autoriseraient à fonder des noviciats, des maisons professes et des collèges pour l'éducation de la jeunesse, « un des plus pressants besoins de la France », écrivait-il à d'autres au même moment.

Qu'on se rassure : bien qu'il n'eût de son nouvel Ordre qu'une connaissance assez sommaire – il n'avait fait jusqu'ici qu'en lire les Constitutions – il savait bien qu'il ne saurait demander à tous les Prêcheurs de corriger des copies ou de diriger des mouvements de dortoirs. Il comptait n'y consacrer qu'un petit nombre de ses fils, et, nous venons de le voir, il ne plaçait l'éducation qu'en troisième lieu de ses soucis, après les maisons d'études et de ministère.

Pourquoi ne fut-il pas en mesure de déléguer tout de suite une portion de ses disciples à l'œuvre des collèges ? Ce n'est pas que la pensée l'en eût abandonné : à plusieurs reprises il en parlera à sa vénérable amie ; dans son idée, il voyait ces maisons prospères et bénéficiaires (!) au point de fournir quelques non négligeables ressources à ses noviciats, qui ne pouvaient vivre que de la charité publique. Mais la situation était telle à ce moment que s'il était possible de fonder un établissement secondaire – avec toutefois la permission, non galvaudée du Ministère de l'Instruction Publique, pareille maison ne pouvait préparer au baccalauréat. Pour avoir droit à l'examen il fallait justifier d'une Seconde et d'une Rhétorique faites dans un collège de l'Université. Le baccalauréat était moins nécessaire alors qu'aujourd'hui, c'est vrai, mais il ouvrait la porte des Facultés, et l'on ne pouvait faire son Droit, sa Médecine, ou d'autres études supérieures, qu'à condition de présenter sa « peau d'âne ». Seuls les établissements dits de plein exercice – ils étaient peu en France, et Sorèze, comme Oullins, comptaient dans leur nombre restreint –, poursuivaient les études jusqu'à l'examen final. Aussi une maison ouverte par des religieux entre 1840 et 1850 n'avait aucune chance d'être reconnue de plein droit, et de pousser ses élèves jusqu'au baccalauréat.

Une autre difficulté, plus insurmontable, se présentait devant lui à l'intérieur même de l'Ordre qu'il venait de restaurer, fondée sur deux arguments, l'un historique, l'autre de droit. Les Dominicains, prétendait-on, n'avaient jamais spécialisé certains de leurs membres dans l'éducation des garçons. Cet argument, Lacordaire le savait faux, puisqu'en 1838, les italiens avaient quelques collèges, notamment à Turin, et d'autre part, lorsqu'il vint prêcher le Carême de 1844 à Grenoble, il voyait encore au-dessus de la porte de l'ancien couvent de la place Grenette l'inscription sur marbre « *Collegium Fratrum Praedicatorum* », et il avait lu, dans le Chapitre Général de 1648, tenu à Valence, que les Pères interdisaient de céder ce collège aux Jésuites, comme le bruit en avait couru. De plus, de nos jours, une enquête menée pendant dix ans à travers toutes les Archives de France fait voir

au XVII^e et au XVIII^e siècles, vingt maisons, qui plus ou moins avaient pris en charge dans leurs villes respectives, l'éducation des jeunes gens.

Mais une autre objection, plus grave parce que plus essentielle, mettait un infranchissable obstacle à l'ouverture de pareils établissements, c'était au nom même de l'Ordre et de son esprit que plusieurs, parmi les premiers compagnons du Père, refusaient de le suivre dans sa conception. Venus de l'entourage, ou de ce qu'on appelle encore l'Ecole de Buchez, un bon nombre des premiers novices, professant les idées du Maître, tenaient pour un moyen âgisme sans ouverture. Pour Buchez, l'âge d'or était le XIII^e siècle, et, depuis, l'Eglise n'avait fait que régresser. D'enthousiasme on avait salué la restauration d'un ancien Ordre, précisément du XIII^e, et d'enthousiasme, on décrétait d'en suivre les usages anciens, sans possibilité d'adaptation aux conditions nouvelles des temps.

On ne peut guère croire que le Père Jandel ait été un disciple de Buchez ; mais sa position était commandée par un tout autre souci. A sa prise d'Habit, il était prêtre depuis plusieurs années, et avait dirigé une maison d'éducation chrétienne, le petit séminaire de Pont-à-Mousson. A son arrivée au Couvent de la Quercia, on l'avait chargé, sous la responsabilité un peu lointaine d'un Père Maître italien, peu expert en Français, de la formation de ses jeunes confrères. Il étudia alors par lui-même, dans d'anciens livres, les Constitutions primitives, et se forma à l'idée que, si elles avaient besoin d'être adaptées aux conditions nouvelles, ces modifications ne devaient être le fait que d'un cordaire, et émit le vœu de travailler autant qu'il le pourrait à l'adoption en France de l'antique discipline. Ce n'est ni le lieu ni le moment de discuter ce thème. Disons seulement que, tant qu'il fut subordonné au Père Lacordaire, le Père Jandel obéit loyalement à ses vues, tout en formant ses novices et étudiants à l'amour de l'ancien idéal. Mais lorsqu'il fut placé par le Saint Père à la tête de l'Ordre, d'abord comme Vicaire Général, puis comme Maître, il travaille avec énergie à son propre dessein de promouvoir partout les vieux usages et l'esprit primitif.

Dans ces conditions, quand Lacordaire parla de ses projets d'éducation religieuse, il est inévitable qu'il ait éprouvé de la part de ses premiers compagnons une certaine résistance : pleins de leur belle ardeur, ces jeunes gens, entiers dans leurs conceptions, ne voyaient point la possibilité de concilier les fatigues de la vie de collège avec le maigre perpétuel et le lever de nuit, ni les obligations astreignantes d'un enseignant avec la vie chorale, ni le bruit d'une maison d'enfants avec le recueillement religieux.

Lacordaire s'inclina, et remit à plus tard l'exécution de son projet. Il pensait cependant à son œuvre, à sa vocation foncière. La preuve en est qu'en 1842, lorsqu'il prêcha à Bordeaux, la première maison qu'on lui offrit, et qu'il accepta en principe, était le collège de Layrac, au confluent du Gers et de la Garonne. Il en a parlé à plusieurs reprises à sa correspondante Mme Swetchine, et n'eut pas de suite, pour trois raisons, semble-t-il : tout d'abord le tout petit nombre des Dominicains

français, dont aucun ou presque n'était prêt à être lancé dans le ministère, et qu'ensuite cette œuvre eût été incomplète, puisqu'elle n'était pas de plein exercice, et ne conduisait pas jusqu'au bout la formation de la jeunesse, et qu'enfin, un an plus tard, Lacordaire mit tous ses efforts et tout son personnel utilisable, encore en si petit nombre, à assurer la première fondation d'une maison régulière en France, dans la ville de Nancy.

Jusqu'ici nous n'avons pas parlé de Sorèze, et pour cause, puisque Lacordaire n'en connaissait peut-être pas l'existence. Mais il importait de montrer que sa pensée, depuis le moment de ses premiers contacts avec les jeunes gens de son âge de la Société d'Etudes de Dijon, élevés dans l'enseignement chrétien, jusqu'à la proposition à lui faite de prendre pour son Ordre le collège de Layrac, était restée constamment aiguillée vers l'éducation des jeunes.

Nous entrons maintenant dans le temps des réalisations.

Il faudra, au vrai, attendre encore une dizaine d'années, au cours desquelles, chez les Dominicains français, les positions se durcissent. Les deux partis, l'un moins nombreux, mais fort de compter pour soi des religieux éminents, tels le Rme Père Général et le Père Besson, l'autre qui se range autour du Père Lacordaire. Et quand je dis « parti », j'ai tort puisque j'ai l'air de mettre chez l'un et chez l'autre une sorte de passion irraisonnée. Chacun s'appuie sur des raisons fort défendables, et ces hommes diffèrent plus par des tempéraments et des méthodes que par une vraie et foncière opposition. Et ils restent unis dans la charité, malgré, une fois ou l'autre, quelque jugement moins fondé, quelque parole plus primesautière. Ils se disent amis, se traitent en amis. Mais le Père Lacordaire veut, dans les anciennes coutumes, prendre la bonne part, sérieuse et généreuse, de la vie pénitentielle de l'Ordre, quitte à rajouter, comme il se fit par la suite, ce que l'expérience prouverait encore supportable. Le Père Jandel voulait tout prendre, quitte à retrancher peu à peu ce que la même expérience montrerait excessif. Et peu à peu les deux tendances se rapprochèrent, jusqu'à ne différer que sur des points de détail. Et que reste-t-il maintenant non seulement dans nos trois Provinces françaises, mais dans l'Ordre entier, de ce que Lacordaire appelait son Observance de formation ? Et ce serait le rabaisser jusqu'à la charge de vouloir réduire ce contentieux à une seule question d'horaire pour le lever de nuit. Mais alors, la question des Collèges ne pouvait pas encore se poser dans cette atmosphère de désaccord. Il fallait que la Providence marquât sa volonté par un de ces coups dont elle est coutumière pour faire aboutir ses desseins, par des voies auxquelles les hommes tout seuls n'eussent point songés.

Nous semblons avoir oublié l'objet de notre entretien. Non pourtant. Et ces prolégomènes étaient nécessaires pour expliquer le subit changement de la situation en 1852.

Après la Révolution de 1830, quelques ecclésiastiques Lyonnais, ayant à leur tête M. Dauphin, fondèrent à Oullins un internat, transporté en 1833 dans la vaste maison de campagne Mgr de Tencin, Archevêque de Lyon. La présence d'un prêtre gradué de l'Université avait permis d'obtenir le plein exercice. Et la jeune école, après quelques secousses qui faillirent la renverser, gagna un estimable renom de vraie formation chrétienne et de solide culture humaine. Après une vingtaine d'années, M. Dauphin, se sentant vieillir, songeait à établir la continuité de son œuvre en la confiant à une congrégation religieuse qui en assurât la pérennité. Le moment était favorable. La loi Falloux, du 15 mars 1850, supprimait le monopole universitaire ; et laissait à de telles écoles – le nom de collège allait bientôt être réservé à une certaine catégorie d'établissements d'Etat – une liberté grosse de promesses d'avenir.

Parmi les professeurs d'Oullins, se trouvait un prêtre, autrefois disciple de Lamennais, qui avait rencontré Lacordaire à la Chênaie, un diacre, M. Cédoz, un séminariste, M. Mouton. Liés d'une surnaturelle amitié, ils s'étaient mis sous la direction du P. Hue, Dominicain, et formaient déjà un groupe d'allure religieuse, rangé sous la bannière dominicaine en une fraternité du Tiers-Ordre. Vint alors se joindre à eux un jeune homme, ancien d'Oullins, à qui sa faible constitution n'avait pas permis de continuer longtemps sa vie de Séminariste à Issy-les-Moulineaux.

L'Ecole ouvrit en 1851, une annexe à Lyon, pour grouper les enfants des basses classes, pour le tendre âge desquels leurs parents craignaient déjà les rigueurs d'un trop précoce internat. M. Dauphin en confia la direction aux quatre Tertiaires, qui se mirent à vivre avec plus d'intensité leur début de vie religieuse. Ils se fortifièrent alors dans l'idée qu'ils se devaient affilier d'une façon plus stable et officielle à Saint Dominique, en constituant une vraie société. Ils en écrivirent au P. Hue, qui en parla au Père Lacordaire.

Le Père, qui en avait en 1851, prêché sa station de Carême à Notre-Dame, terminait le cycle de son enseignement apologétique ; « Je vous laisse, disait-il à ses auditeurs émus, à ce point où finit le dogme, et où la vérité, en échange de sa lumière, vous demande la vertu. Peut-être la Providence me donnera-t-elle de vous ouvrir cette seconde voie ». Il pressentait pourtant, sans le savoir encore d'une façon sûre, qu'il ne remonterait plus dans cette chaire. « Encore qu'une nouvelle carrière me fût préparée par Dieu, je ne puis me défendre de vous parler comme si je vous adressais mes adieux. »

Le 2 Décembre de cette année eu lieu le Coup d'Etat. C'était la résurrection du pouvoir d'un seul à l'état d'institution définitive, et sans aucun des contrepoids que l'ancienne monarchie avait connus, comme aussi sans aucune des garanties qui avaient limité le pouvoir depuis 1814. Tel n'était point l'idéal politique de Lacordaire.

Il se rendait compte que la liberté était morte, et qu'allaient s'installer des mœurs publiques dignes du bas-empire. « Je compris que, dans ma pensée, dans mon langage, dans mon passé, moi aussi j'étais une liberté, et que mon heure était venue de disparaître avec les autres ». Et il décida, après de sérieuses réflexions, de ne point remonter dans la chaire de Notre-Dame.

La difficulté était que l'on comptait sur lui, que lui-même avait envisagé de reprendre son enseignement, que son plan était fait. Mais il fallait éviter de donner à son abstention l'aspect d'une rupture violente, qu'on n'aurait pas manqué de présenter comme un acte politique.

Le temps pressait : le Carême s'ouvrira le 24 février 1852. Le Père ne pouvait rester à Paris jusqu'à cette date : il aurait eu à subir des questions, des pressions. Aussi décida-t-il de s'éloigner, et, après un échange de lettres et de visites avec Mgr Sibour, il partit le 24 janvier et visita les Couvents de Belgique, mis récemment sous sa juridiction de Provincial de France.

Pour prolonger valablement son absence, il obtenait du Père Général mission de visiter les maisons prêcheresses de Hollande et d'Angleterre. L'Archevêque comprit ces raisons et laisse partir son conférencier : cette année il n'y eut point de Carême à Notre-Dame.

Voici donc Lacordaire libre de son temps, libre de quitter Paris, où les attaques de ses adversaires (pourquoi ne point dire ses ennemis...) se faisaient toujours plus injustes et plus violentes. Il s'intéresse aussitôt à l'ouverture des quatre Oullinois, et leur donna rendez-vous : il les verrait à l'Externat de l'Enfance, quand il viendrait, le 8 janvier 1852, prêcher à Saint Bonaventure de Lyon, un sermon de charité en faveur d'une œuvre nouvelle, un orphelinat, fondé à Oullins par la Société de Saint Vincent de Paul. Il prend langue avec eux, s'émerveille de leur ferme résolution, assure un contact avec M. Dauphin, tout entier acquis à cette idée, et, voyant enfin poindre le jour où se réalisera son rêve d'éducateur Dominicain, obtient, et du Général, et du premier Chapitre Provincial de France, la fondation d'un Tiers-Ordre régulier pour l'enseignement de la Jeunesse. Notons bien qu'en disant « Enseignement », Lacordaire ne veut pas faire de ses religieux de simples marchands de grec ou de mathématiques, mais que ce terme « suppose », diraient les logiciens, pour Education, et qu'il entend former des têtes aussi bien pleines que bien faites, et surtout des cœurs tout pleins de l'amour de Dieu. Mais désormais l'affaire est lancée. Le 16 juillet, il devient propriétaire d'Oullins, qui restait un an encore sous la direction de M. Dauphin. Le 1^{er} octobre, il emmenait à Flavigny les quatre postulants, le 24 il leur donnait l'Habit, et, tout au cours de l'année, se faisait leur Père Maître ; il les réunissait trois fois par jour, pour établir les nouvelles Constitutions, expliquer à ses fils et frères les lois, les usages et la liturgie de l'Ordre, et le soir passer la récréation avec eux.

Une question se pose alors, à laquelle il a été déjà fait allusion : comment concilier les Observances monastiques et la vie de collège ? Le contexte religieux de la Province de France à cette époque ne permettait pas d'y répondre. Nous ne sommes plus en 1838, quand le Général lui-même admettait pour ces écoles une vie analogue à celle des Clercs réguliers des XVI^e siècle et en-deçà. Lacordaire connaît l'obstacle, et ne peut l'emporter en fonçant dessus : il le tourne alors, envisageant en premier le but où il tend, et mettant à plus tard la solution des problèmes épineux qu'on lui oppose. Voyant impossible de confier des maisons d'enseignement à son Premier Ordre, il fonde ce Tiers-Ordre, dont la règle, qui date de la fin du XIII^e siècle – les disciples de Buchez eussent dû s'en réjouir, mais déjà pour eux l'irréversible décadence de l'Eglise est commencée – dont la règle, dis-je, plus souple, permet les accommodements nécessaires. On sait qu'il n'a pas fallu moins de trois tentatives et d'un siècle entier pour arriver à la fusion complète des Communautés françaises d'éducateurs et des Provinces. Je parle de notre pays, car, dans d'autres nations, une autre problématique avait permis de résoudre depuis longtemps les difficultés de cette adaptation.

« Quand, pouvez-vous demander, arriverons-nous à Sorèze ? Its a long way, pensez-vous ! Patience, nous y voici. Mais si j'ai réussi mon exposé, je vous aurai fait toucher du doigt la continuité de la ligne de la pensée – j'allais dire de la ligne de cœur – du Père tout au long de son existence.

Le 15 août 1853, les quatre nouveaux religieux émettaient leurs premiers vœux, et le Père Cédoz récemment promu au sacerdoce, prenait la direction effective du pensionnat. L'œuvre vivait désormais, et allait prouver son mouvement en marchant, en se développant. Bientôt, en effet, une seconde maison lui allait être confiée.

Un mois avant la Profession d'Oullins, Lacordaire avait prêché un retentissant panégyrique de Saint Thomas d'Aquin, dont la tête, depuis les temps d'Urbain V, un demi millénaire auparavant, était l'un des trésors de Toulouse. Sauvée à la Révolution, et conservée désormais à Saint Sernin, elle venait d'être mise dans un reliquaire de grand prix. A cette occasion, les Toulousains voulaient avoir un Couvent dans leur Ville, pour ainsi dire ancêtre de l'Ordre, et, le 9 août, le Conseil Généralice acquiesçait à leur demande. Lacordaire se réservait alors l'automne pour préparer cette fondation, et, le 30 décembre, l'Archevêque en personne installait les premiers religieux rue Vélane, dans un ancien pensionnat doté d'une assez spacieuse chapelle, en néo-gothique, près de la belle Tour Mansencal.

Puis, le 8 janvier 1854, il commençait ses conférences de Toulouse, où il comptait reprendre son projet de Paris et exposer la morale chrétienne en six ou sept ans. Il voyait loin, parce que ne lui apparaissait pas encore le plan de développement de son petit Tiers-Ordre d'Oullins. Déjà cependant, il comptait sur quelques postulants lyonnais.

Mais bientôt la Providence lui dévoile ses vues, et le fait renoncer à cet ultime grand œuvre, auquel il substituera, dans quatre ans, le projet des Lettres à un jeune homme sur la Vie chrétienne, que les affaires de la Province, puis la maladie, ne lui permettront pas d'achever.

A quinze lieues à l'est de Toulouse, se trouvait cette Ecole où nous sommes réunis. Héritière d'une tradition bénédictine plus que millénaire, elle y avait, un siècle presque passé, inauguré une pédagogie originale et efficace, qui avait fait son renom jusque dans les lointaines Amériques, et lui avait donné cette fortune inouïe de traverser, sous les frères Ferlus, les orages de la Révolution. Depuis une trentaine d'années, sous la direction de M. Anselme de Bernard, éminent polytechnicien – de ceux dont on dit qu'ils portent si haut la tête que les pieds ne touchent plus terre, – elle avait déchu. Les efforts de deux estimables ecclésiastiques, MM. Gratacap et Bareille, n'avaient pu la relever ; et les quatre cent cinquante élèves de la Révolution et de l'Empire-mon Dieu ! Et où donc les logeait-on ? – s'étaient réduits des deux tiers. Elle allait à la ruine et à la fermeture.

On savait, à Toulouse, la fondation du Tiers-Ordre, et les Administrateurs-propriétaires osèrent, vers le mois d'Avril, proposer au Père de prendre en main cette maison. L'entente fut réalisée avec le Père Général, qui n'avait rien, lui l'ancien Supérieur, contre les collèges en soi, mais qui n'en voulait pas pour le Grand Ordre. En juin, Lacordaire visitait Sorèze – nous y sommes – en admirait les beaux bâtiments, et acquiesçait à la demande des élèves de prendre le parole devant eux pour la Première Communion. Il fut séduit par l'aménité des Lieux – sans doute le vent d'autan avait gardé la mesure convenable en ce début d'été – et par l'ampleur des bâtiments. Sa vive imagination lui montrait en Oullins le berceau du Tiers-Ordre, mais en Sorèze son fondement : il comptait y établir son noviciat et son Ecole Normale, et voyait s'élever sur la partie abbatiale un second étage de quatre-vingts cellules. Ce n'était pas seulement à des tâches, assez humbles malgré tout, d'enseignement secondaire, qu'il comptait affecter ses religieux ; mais il envisageait de leur confier des chaires de Facultés supérieures, et inaugurer ainsi ces Instituts Catholiques dont l'Ecole Supérieure des Camos, sous la direction de l'Archevêque de Paris – il la connaissait bien puisqu'il en était le locataire – n'offrait encore qu'une pâle préfiguration. Quels beaux projets s'échafaudaient dans son esprit ! Et si l'œuvre n'a pas totalement répondu à ses désirs sur ce dernier point, elle reste grande quand même dans la réalisation qu'il était appelé à en faire.

La Providence n'avait pas encore tout disposé pour seconder l'œuvre du Père Lacordaire : il fallait préparer au religieux des épreuves terribles, desquelles la puissance divine saurait tirer un plus grand bien. Il s'agissait non seulement d'éloigner le Père de Paris – et il n'avait pas fallu moins qu'un Coup d'Etat pour l'en dégager mais encore de le décharger de l'administration de son Ordre.

On a voulu attribuer à son éloignement de Paris une fausse explication et en faire l'aboutissement d'une crise de politicaillerie. Le 10 février 1853, pendant la fondation de l'assise de Toulouse, le Père était de passage à Paris, et donnait à l'église Saint Roch un sermon sur le Grandeur du Caractère, qui avait comme texte la parole souvent citée par lui à ses enfants : ESTO VIR. Ce discours, auquel avait assisté l'Archevêque, était le lendemain cité avec éloge par le Moniteur, autrement dit l'Officiel de l'Empire. Mais un journal de Bruxelles en publia un faux exorde, plein de perfidie, destiné à nuire au Père, que des copies à la main, distribuées sous le manteau répandirent dans le public. Le Ministre de l'Intérieur s'en inquiéta, et demanda explication à l'Archevêque, qui prit la défense de l'orateur, et affirma que ni lui ni son Grand-Vicaire n'avaient entendu les propos faussement attribués au religieux. Lacordaire s'est toujours défendu d'avoir été persécuté par le gouvernement à cette occasion, ni de s'être vu interdire le séjour de la capitale ; et il se réservait d'en publier la sténographie qu'il en possédait, lorsqu'il le jugerait opportun. Ce n'est que quinze ans après sa mort que l'authentique fut donné au public. On touche ici du doigt la haine dont l'orateur et le restaurateur était l'objet, laquelle n'hésitait pas à user de faux pour discréditer le Dominicain ! Donc, cette raison, parfois avancée pour expliquer son départ de Paris, ne vaut pas la peine d'être prise au sérieux.

Mais une autre raison est plus valable, où l'on retrouve, comme un leitmotiv, les difficultés intérieures de la Province de France. Lacordaire pensait bien qu'après un gouvernement de douze années – huit comme Vicaire Général, quatre comme Provincial, - l'élection de son successeur amènerait un renversement de vapeur, et qu'une autre tendance prendrait le pas sur ses propres réalisations. N'ayant aucun goût pour la polémique entre frères, il résolut de disparaître après l'expiration de son mandat, et (la Providence lui en indiquait le moyen), de se retirer à Sorèze, loin des tracas, loin des disputes, pour se donner complètement à sa double œuvre de fondateur de Congrégation religieuse et de directeur d'école.

C'est qu'entre les années 50 et 54 la situation intérieure des Dominicains en France, s'était gravement détériorée. Je ne voudrais pas que mon expression dépassât ma pensée. Mais la division dont nous avons parlé, celle des tenants d'une observance stricte, et des partisans d'une adaptation des usages anciens aux nouvelles conditions de vie, s'était élargie, et menaçait d'une irrémédiable session l'œuvre renaissante en France. Le jeune auregeon qui, sur le tronc séculaire de l'oranger de Saint Dominique, avait poussé en 1839, allait-il en quinze années seulement, se dessécher et faire du bois mort ? Lacordaire assistait avec tristesse à cette ruine. Il redoutait d'en être le témoin, mais savait qu'il n'en serait jamais l'artisan, puisque cessait en septembre son gouvernement.

Il me semble être maintenant arrivé là où tout à l'heure je voulais en venir, vous dire que les goûts constants de Lacordaire l'ont porté vers l'éducation de la jeunesse, et que la Providence, qui écrit droit avec des lignes courbes, a préparé par des cheminements parfois obscures, la voie qui, du lycée de Dijon, l'a conduit à la rue des Beaux-Arts d'abord, puis, par Stanislas et Notre-Dame, à Oullins et Sorèze ensuite. Il faut souligner chez lui cette vertu de disponibilité à l'égard de Dieu. « Ce qui a fait ma force pendant toute ma vie, dit-il dans une lettre citée par Foisset, ça été précisément de ne pas choisir ce que j'eusse voulu, mais d'être toujours aux ordres de Dieu, dont la volonté se manifeste par le cours souvent imprévu des évènements. Il y a trente ans que j'ai quitté le monde ; en trente ans, Dieu m'a changé douze fois de lieu et quinze fois de position, je n'ai presque jamais fait ce que j'aurais choisi. Ce 18 qui se rassure, c'est que je ne fais pas ce que je veux : grande raison de croire que je fais la volonté de Dieu ».

Il ne m'appartient pas de vous dire aujourd'hui la suite, sa vie à Sorèze, sa maladie et sa mort. J'ai cru qu'il me fallait simplement répondre à cette objection : « Pourquoi Lacordaire est-il venu s'enterrer ici ? » Il y est venu, et parce qu'il l'a toujours désiré, et parce que la Providence l'y a conduit par la main, deux bonnes raisons de nous réjouir en ce jour comme il se réjouissait lui-même de se trouver au milieu de ces journées qu'il a toujours tant aimés. Cette joie, nous la lisons dans ses écrits, surtout ses lettres, nous l'entendons s'exprimer dans ses paroles. Ecoutez cette lettre à Madame de Prailly, de 1857 : « Je commence à Sorèze ma quatrième année. Elle s'annonce on ne peut mieux, et nous commençons vraiment à recueillir le fruit des années précédentes. C'est une très belle chose qu'un collège qui marche bien. La bonne tenue des élèves, leur affection, leur avancement dans la science et dans le bien sont un spectacle dont on ne se lasse pas. Bien loin que mon goût pour ce genre de vie diminue, il s'augmente avec l'habitude, et aussi avec les résultats que nous donnent les bénédictions de Dieu ». Et à son cousin Eugène. Il affirme sa volonté de ne pas abandonner sa maison : « Je n'ai pas l'intention de la quitter pour rentrer à Paris. C'est pour moi un asile que je préfère à tous les autres ». A trois mois de sa mort, il disait à ses garçons : « Je suis un vieux soldat qui ne peut plus livrer de grandes batailles. Mon épée est trop lourde pour mes mains : elle s'est brisée. Je bénirai le ciel si elle s'est brisée à votre service. Ses tronçons demeureront près de ma tombe, et seront, je le demande à Dieu, ma gloire pour l'éternité ».

Ainsi, près de paraître devant Dieu, le seul titre qu'il invoque pour mériter sa miséricorde, ce ne sont point ses Conférences, ni ses fondations, ni ses autres œuvres, mais le dévouement qu'il a apporté comme Maître d'Ecole à la cause de l'éducation chrétienne de la jeunesse, et qu'il a témoigné depuis sept ans à son Ecole de Sorèze : « Notre Collège est bien beau, je m'y plais infiniment ».

Excellences, Monsieur le Préfet, mes Très Révérends Pères, Mesdames, Messieurs, mes enfants, je vous demande pardon d'avoir lassé votre patience, et je vous remercie de votre longue attention. C'est d'ailleurs parce que je comptais sur elles, en ces jours où je me préparais à vous parler d'un sujet qui me tient tant à cœur, que j'ai pu poursuivre mon labeur. Ecoutez une dernière citation : vous n'y reconnaîtrez la phrase gravée sur le seuil de son bureau : il l'écrivait après la décharge qu'il recevait de son administration :

« Je suis déchargé de ce fardeau à l'heure où cette œuvre (de la Province de France) pouvait se passer de moi, et où une autre appelait la concentration de toutes mes forces. Je renonce à tout pour elle, même à la prédication, et mes Conférences de Toulouse n'auront pas de suite. Après tout, si je ne me trompe, ce n'est pas sortir de ma vocation, qui a été constamment l'enseignement de la jeunesse. Je me donne à elle sous une autre forme, et ce que j'ai vu des hommes ne me laisse aucun regret de passer avec des enfants le reste de ma vie ».

Et maintenant, plus heureux ou plus humbles que l'orgueilleux Doge de Venise, qui fournissait le préambule à notre causerie, vous ne vous étonnez pas de vous trouver en ce jour à Sorèze : vous y êtes venus pour témoigner de votre ferveur au Révérend Père Henri-Dominique Lacordaire, que la Providence, exauçant ses goûts et ses vœux de toujours, a conduit au dévouement complet à la cause de la Jeunesse à former chrétiennement, et l'a déposé ici, selon ses souhaits les plus secrets et les plus forts, comme il le faisait le 18 juin 1861, à cette même place d'où je vous ai parlé, ad convivendum et ad commoriendum, pour y vivre et pour y mourir

Fr. J.A. GIRARD, O.P.